



Institut de Formation en Soins Infirmiers



CENTRE HOSPITALIER
DE DIGNE LES BAINS



Formation préparatoire aux épreuves de sélection Aide-Soignant-e 2020 - 2021

1 – CONTACTS :

L'Institut est ouvert au public extérieur du lundi au mercredi de 13h à 16h.

Le secrétariat de l'Institut est disponible par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h au : 04.92.30.16.15

Ou sur le site internet : www.ifsio4.com

Ou par courriel : ifsio@ch-digne.fr, avec téléchargement possible des plaquettes d'inscriptions

Ou par la page Facebook

Ou visite de l'Institut et information lors de la journée porte ouverte ou lors des forums (dates sur notre site).

2 – LES MODALITES DE COLLABORATION :

L'Institut est en contact avec les partenaires : Pôle Emploi, Mission Locale et Cap emploi afin de favoriser une orientation adaptée des apprenants et un positionnement efficient des candidats potentiels vers la filière aide-soignant-e.

3 – LE PUBLIC CONCERNE :

Cette formation s'adresse à des publics en insertion, désireux de mûrir leur orientation professionnelle, tout en se préparant aux épreuves de sélection concernant l'admission en IFAS.

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter.

Pour être admis à suivre la formation préparatoire, les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation conduisant au DEAS. Il n'y a pas d'âge limite supérieur.

4 – TARIF DE LA FORMATION : 1 954,46 euros

Pour 194h30 de formation en présentiel et 70 h de stage d'observation facultatif, avec un suivi personnalisé, adapté à sa vie professionnelle et personnelle.

La formation commence le **mardi 3 novembre 2020** et se termine le **jeudi 25 mars 2021**.

A savoir que dans le cadre du Projet Personnalisé Accès à l'Emploi des places sont prises en charge, financées par le **Conseil Régional**. Les personnes concernées doivent se rapprocher de leur conseiller en évolution professionnelle.

5 – LE DOSSIER D'INSCRIPTION : à déposer avant le **Vendredi 23 octobre 2020**

Capacité d'accueil de : **20 candidats**.

Au-delà, une liste d'attente sera établie : en cas de désistement les candidats seront prévenus par courrier.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire Covid19, une baisse de l'effectif intégré à 18 candidats sera envisagée et uniquement les dossiers d'inscription complets seront traités par ordre d'arrivée.

Toute formation commencée est due en totalité, sauf si le désistement à suivre cette préparation est signalé avant le 1^{er} jour du début de celle-ci.

Le candidat s'engage à faire preuve d'assiduité et de ponctualité tout au long de la formation, et pense à se munir du matériel nécessaire pour prendre des notes.

6 – LES CRITERES ET MODALITES DE SELECTION POUR ENTREE EN FORMATION PREPARATOIRE AUX EPREUVES DE SELECTION :

Cette sélection sera organisée en deux temps :

1^{er} temps : un test d'aptitude écrit d'une durée de 30 minutes, qui se décompose ainsi :

- ✓ Une épreuve de culture générale avec lecture et compréhension de texte
- ✓ Une épreuve de logique
- ✓ Une épreuve numérique

Évalué sur 20 points, permettant de vérifier les prérequis du candidat.

2^{ème} temps : un entretien oral d'environ 20 minutes évalué sur 20 points, avec le directeur et la cadre formatrice référente des formations préparatoires.

Cet entretien a pour objectif de permettre au candidat d'exposer son parcours professionnel et ses motivations concernant son projet d'entrée en formation préparatoire et par la suite d'intégrer la formation d'aide-soignant-e.

7 – LES FINALITES DE LA SELECTION :

L'Institut s'engage à apporter une réponse à chaque candidat la semaine qui suit l'entretien ; ainsi qu'à son conseiller en évolution professionnelle.

- ✚ **Si la réponse est positive**, le candidat sera invité à prendre contact avec la cadre référente pour prendre connaissance du contrat pédagogique individuel de la formation préparatoire aux épreuves de sélection aide-soignant-e, du projet de formation et des modalités d'inscription.
- ✚ **Si les résultats sont insuffisants**, le candidat sera invité à prendre rendez-vous avec le directeur et la cadre référente, pour analyser les raisons de son échec et permettre la construction d'une alternative à son projet professionnel, avec information écrite auprès de son conseiller en évolution professionnelle.

Cette commission de validation des entrées en formation a pour intention de mettre en adéquation le projet professionnel et de formation du candidat, avec la réalité du métier visé et les exigences des épreuves de sélection.

8 – LES OBJECTIFS :

Préparation complète, efficace et adaptée au rythme de travail de chaque candidat, lui permettant :

- ✚ D'acquérir une méthodologie de travail et des techniques d'apprentissage efficaces ainsi que développer des capacités d'analyse, de réflexion et d'argumentation,
- ✚ D'utiliser les principes pédagogiques enseignés de manières collective et individuelle,
- ✚ D'engager une réflexion participant à l'élaboration de son projet professionnel,
- ✚ De développer une culture générale et professionnelle dans le domaine sanitaire et médico-social,
- ✚ De consolider les prérequis indispensables à l'entrée en IFAS (français, mathématiques, biologie humaine, informatique et numérique),
- ✚ D'identifier, via un livret individuel d'accompagnement méthodologique et pédagogique, ses difficultés et ses ressources nécessaire à sa progression, accompagné d'une guidance personnalisée.

9 – LES MOYENS PEDAGOGIQUES :

Préparation complète et adaptée au rythme de travail de chaque apprenant, composée de cours dispensés par des intervenants compétents, qui utiliseront des ressources pédagogiques interactives et multimédias : PowerPoint, Quizz box, simulation, schémas, Flashs tests, jeux de rôles...

70 heures de stage d'observation facultatif :

- ✚ Atelier pratique avant le départ en stage sur les précautions d'usages en matière d'hygiène hospitalière,
- ✚ Séances de préparation et d'exploitation collective du stage d'observation,
- ✚ Livret d'accompagnement et d'autoévaluation des compétences observées au regard du métier d'aide-soignant-e,
- ✚ Questionnement sur la vision du métier d'aide-soignant-e et l'interprofessionnalité
- ✚ Approfondissement du projet professionnel,

45h30 de culture générale :

- ✚ Cours magistraux avec rappels et conseils concernant la conjugaison, la grammaire et l'orthographe,
- ✚ Lecture, compréhension et analyse de texte en matière d'actualité sanitaire et médico-sociale,
- ✚ Exercices d'entraînements et flashs tests sur les connaissances en cours d'acquisition,

21 heures de mathématiques :

- ✚ Rappels et conseils en mathématiques : les 4 opérations numériques de bases (addition, soustraction, multiplication et division), les règles de conversion, de durée, de volume métrique, résolution de problèmes simples...
- ✚ Exercices d'entraînements et flashs tests sur les connaissances en cours d'acquisition,

24h30 de biologie humaine :

- ✚ Programme de biologie concernant la cellule, les différents appareils et systèmes du corps humain, la circulation sanguine, la digestion, la respiration, la diététique, la nutrition...
- ✚ Exercices d'entraînements et flashs tests sur les connaissances en cours d'acquisition,

15 heures de pratique de l'outil informatique et numérique :

- ✚ Découverte ou consolidation dans la prise en main de l'outil informatique et des logiciels Word et Windows,
- ✚ Cours sur le traitement de texte, la mise en forme, des caractères, la gestion d'une impression, utilisation d'une clé USB, l'enregistrement et l'archivage de documents, le fonctionnement d'internet et la recherches de ressources documentaires référencées,
- ✚ Exercices d'entraînements et flashs tests sur les connaissances en cours d'acquisition,

24 heures de préparation à l'oral de sélection :

- ✚ Prérequis en matière de dialectique et d'argumentation,
- ✚ Compréhension de l'épreuve de sélection et présentation de son projet de formation professionnelle,
- ✚ Déconstruire les représentations usuelles sur le métier d'aide-soignant-e et son environnement,
- ✚ Travailler sa capacité d'auto-évaluation et sa confiance en soi,
- ✚ Elaboration de son projet professionnel au regard de son parcours, ses compétences, ses qualités, ses valeurs, ...

6 heures de guidance personnalisée + sur rdv :

- ✚ 3 séances programmées de suivi personnalisé avec la cadre référente,
- ✚ Positionnement, objectifs et conseils personnalisés sur la méthodologie de travail de chaque apprenant, permettant un accompagnement en « *temps réel* ».

7 heures de rencontres collective et d'échanges :

- ✚ Avec des élèves aides-soignant-es (déroulement de la formation, intérêts, exigences...),
- ✚ Avec des professionnels aides-soignant-es (prise de poste, quotidien, avantages et contraintes,),
- ✚ Développer un questionnement et une culture professionnelle et interprofessionnelle, ...

10 – LES MOYENS LOGISTIQUES :

Pour que chaque apprenant bénéficie des données les plus actualisées relatives à la formation, ainsi qu'à la fonction d'aide-soignant-e, il pourra bénéficier :

- ✚ D'un Espace Numérique de Travail (ENT) avec des ordinateurs fixes ou portables,
- ✚ D'un centre documentaire ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, avec accompagnement dans ses recherches par une documentaliste diplômée,
- ✚ D'une plateforme numérique permettant de travailler à son rythme, avec mise en ligne des séances pédagogiques et accès illimité ; ainsi qu'un accès aux cours en IFAS et actualités de l'Institut,
- ✚ D'un espace détente lors des pauses, pour favoriser les échanges avec les étudiants IDE et les élèves AS des différentes formations.

11 – LES EPREUVES DE SELECTION :

Selon l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'état d'aide-soignant, la sélection des candidats sera effectuée par un jury sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

1 – L'entretien oral :

Noté sur 20 points par un binôme d'évaluateurs composé d'un professionnel aide-soignant-e en activité et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

L'entretien d'une durée de 15 à 20 minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

2 – Le dossier de sélection :

Noté sur 20 points par un binôme d'évaluateurs, les candidats déposent leur dossier directement auprès de (ou des) l'institut(s) de son choix et celui-ci doit comporter les pièces suivantes :

- ✚ Une pièce d'identité,
- ✚ Une lettre de motivation manuscrite,
- ✚ Un curriculum vitae,
- ✚ Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas 2 pages,
- ✚ Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français,
- ✚ Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires,
- ✚ Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs),
- ✚ Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation. Selon la formation à laquelle ils s'inscrivent, les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant-e.
- ✚ Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien prévu à l'article 2.

Le document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel, doit permettre d'apprécier l'intérêt du candidat pour la formation, sa capacité d'analyse, de rédaction et son expérience dans le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne.

L'apport de pièces justificatives pertinentes peut-être valorisé dans l'appréciation du dossier.

12 – LES RESULTATS :

✚ La liste principale et liste complémentaire :

Les candidats de liste complémentaire de la session de septembre qui en font la demande par écrit, peuvent être admis après épuisement de la liste complémentaire des instituts en rentrée de janvier, dans le même institut de formation ou dans un autre institut de formation de la région, sous réserve des places disponibles autorisées.

✚ La communication des résultats :

Les résultats sont affichés dans l'institut et sur internet. Ils doivent être communiqués **par écrit à chaque candidat**.

Le candidat doit connaître au préalable les moyens de diffusion utilisés pour la communication des résultats. **Il dispose d'un délai de 7 jours pour valider son inscription.**

13 – LES CANDIDATS HORS UNION EUROPEENNE :

Le site du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse propose la liste des centres pouvant délivrer cette attestation : <https://www.ciep.fr/tcf>

Il est également demandé un titre de séjour valide pendant toute la période de la formation. Il peut également être toléré un titre de séjour valide à l'entrée de la formation même si celui-ci ne couvre pas la totalité de la durée de la formation, le titre de séjour pouvant être renouvelé pendant la formation.

14 - LES VACCINATIONS et L'ADMISSION DEFINITIVE EN IFAS :

L'article 11-2° précise que **l'admission définitive est subordonnée à la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues**, le cas échéant, par les dispositions du titre 1er du livre 1er de la troisième partie législative du code de la santé publique.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique, il est possible d'accorder un délai supplémentaire aux élèves pour produire la preuve qu'ils satisfont aux obligations vaccinales. Ces éléments doivent être fournis **avant le premier départ en stage. A défaut le stage ne peut pas être effectué et doit être reporté. En cas d'impossibilité à répondre aux obligations vaccinales, l'admission en formation ne peut pas avoir lieu.**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027830751&dateTexte=20200515>

L'admission définitive en IFAS est donc subordonnée à la production d'un certificat médical précisant :

✚ Antidiphthérique + Antitétanique + Antipoliomyélitique

✚ Contre l'hépatite B : Vaccination menée à son terme, selon le schéma en vigueur dans le calendrier vaccinal (BEH avril 2013) et dosage du taux d'anticorps Anti Hbs :

- Anticorps Anti Hbs > 100 UI / L : immunité acquise
- 10 UI / L < Anticorps Anti Hbs < 100 UI / L : cf. Annexe 1 de l'Arrêté du 02/08/2013
- Anticorps < 10 UI/L : cf. Annexe 2 de l'Arrêté du 02/08/2013

✚ Contre la tuberculose :

- **Une vaccination par le BCG même ancienne sera exigée** (Art R3112-4 du CSP). Sont considérés comme ayant satisfait à l'obligation vaccinale par le BCG : les personnes apportant la preuve écrite de cette vaccination, les personnes présentant une cicatrice vaccinale pouvant être considérée comme la preuve de la vaccination par le BCG.

- **Une Intra Dermo Réaction à la tuberculine** à 5 unités de tuberculine et datant de moins de 3 mois est obligatoire. Il n'y a pas lieu de revacciner une personne ayant eu une première vaccination, même en cas d'IDR à la tuberculine négative (Article 2 de l'Arrêté du 13 juillet 2004).

✚ Que le candidat présente également les **aptitudes physiques et psychologies** nécessaires à l'exercice de la fonction (**certificat émanant d'un médecin agréé**).

15 – ANNEXE :

Connaissance et aptitudes attendues aux regards des critères nationaux, pour suivre la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant-e.

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.